



BAYON

Infos



Actus Municipales

Délibérations municipales
Foire de Printemps
Délégation d'élus à Paris
Eclairage courts de tennis

Education

Du côté de la Providence

Tourisme & Loisirs

Camping municipal
Jeunesse & territoire Euron

Culture et Festivités

Repas de Saint Charles
Les jeunes de Straelen à Bayon
L'école de musique

Social

Evolution des critères
d'attribution des aides

Actualités Sportives

Tournois de judo
Les foulées Bengaliennes

L'Édito du Maire

Par cet édit, je voudrais sensibiliser chacune et chacun d'entre vous sur les incivilités constatées souvent, trop souvent, par les services municipaux, par les élus, par vous-mêmes et parfois même par des gens extérieurs à notre Commune.

Ces incivilités sont de tous ordres :

- stationnements de véhicules en dehors des zones prévues, gênants, voire très gênants, qui mettent en danger enfants, mamans avec poussettes, personnes âgées ;
- dépôts sauvages d'ordures ménagères y compris dans les poubelles de ville, obligeant nos agents à les ramasser et la Commune à en payer le poids : c'est l'équivalent d'une camionnette par semaine ;
- dégradations de mobilier protégeant les piétons : poteaux, barrières, pancartes de stationnement ;
- dégradation des toilettes publiques près du cimetière ;
- dégradations dans les vestiaires du stade ;
- vitesses excessives à l'intérieur de l'agglomération ;
- crottes de chiens sur les trottoirs et pelouses publiques ;

Cette liste d'incivilités est un aperçu succinct. Il faut être conscient que toutes ont un coût supporté les Bayonnais : ce sont plusieurs milliers d'euros chaque année qui pourraient être utilisés pour autre chose d'utile à tous. Certaines mettent en danger la vie d'autrui et les élus ont obligation d'assurer la sécurité dans la limite des moyens prévus par la loi.

Les pouvoirs de police que la loi a transférés depuis longtemps aux Maires sont disproportionnés par rapport aux moyens réels mis à leur disposition. Il aurait été préférable, en particulier pour les Communes qui n'ont pas de police municipale, que ces pouvoirs restent la prérogative exclusive des services adaptés (police nationale, gendarmerie et services spécialisés de l'État). Il est donc important, à mon sens, que chacune et chacun prenne conscience de l'existence des autres et adopte un comportement respectueux de ses voisins.

Autre sujet, les travaux d'aménagement du quartier du Centre culturel vont démarrer deuxième semaine de juillet. Le planning est serré, il n'y aura pas d'interruption pendant les vacances d'été (cela a été une condition dans l'attribution du marché). En conséquence, l'accès de cette zone sera très limité pour les véhicules et pourra même être interdit en journée lors de certaines phases de travaux et ce, jusque fin 2019. Nous avons travaillé avec le bureau de maîtrise d'œuvre, les entreprises et les différents services concernés à l'élaboration d'un plan de circulation détaillé qui sera communiqué dès début juillet. Le stationnement dans la zone de travaux ne sera pas autorisé ; cela aura des répercussions sur le stationnement dans les rues et places contiguës. La desserte des établissements scolaires, les arrivées et départs des bus seront modifiés pendant la durée du chantier. Ces travaux sont nécessaires et amélioreront de manière significative la sécurité de tous, apportant à ce secteur très piétonnier un cadre beaucoup plus agréable.

Je compte sur votre compréhension et vous souhaite de bonnes vacances !

Hôtel de Ville

18 avenue de la Gare 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



Maire : Jacques BAUDOIN

jacques.baudoin@mairie-bayon.fr



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjoint : Didier PERRIN

didier.perrin@mairie-bayon.fr

Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales



4^{ème} Adjoint : Alain RAVAILLER

alain.ravailler@mairie-bayon.fr

Tourisme - Camping - Étangs
Développement économique
Gestion du cimetière

Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD
Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS
Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Maria RICHARD - Daniel WELTZHEIMER



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2019

8 conseillers présents sur 13

Absentes excusées : Mme Martine BONNE (procuration à M. Alain RAVAILLER), Mme Lydia FRANCOIS (procuration à M. Nicolas ANDRÉ), Mme Brigitte HENRY (procuration à M. Stéphane BERVARD).

Absents : Mme Chantal BAILLY, M. Daniel WELTZHEIMER.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

| | | |
|----------------|----------|----------------|
| Investissement | Dépenses | 2 282 472,00 € |
| | Recettes | 2 770 501,57 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 1 138 441,25 € |
| | Recettes | 1 300 631,03 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.

APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR HENRI GAUDEL

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : l'aménagement de la rue des Hauts Fossés, l'aménagement de la rue des Ecoles (des écoles à la place de Lorraine), l'aménagement du secteur devant le Centre culturel Henri Gaudel, l'enfouissement des réseaux, réfection de la voirie, création paysagère. M. le Maire indique que le coût prévisionnel total du projet est estimé à 1 202 288€ HT. Il précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (ou à un appel d'offres ou toute autre procédure appropriée). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée (ou à un appel d'offres ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre de l'aménagement du secteur Henri Gaudel et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir. Délibération adoptée à l'unanimité.

APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE LA RESTRUCTURATION DU STADE (PHASE 2)

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : restructuration du grand terrain de football et mise en conformité, réfection de la piste de course, réfection des vestiaires (toiture, isolation par l'extérieur, menuiseries extérieures). M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 320 133 € HT. M. le Maire précise que la procé-

dure utilisée sera la procédure adaptée (ou à un appel d'offres ou toute autre procédure appropriée). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée (ou à un appel d'offres ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre de la phase 2 de restructuration des installations sportives et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 13 MAI 2019

9 conseillers présents sur 13

Absents excusés : Mme Lydia FRANCOIS (procuration à M. Nicolas ANDRÉ), Brigitte HENRY (procuration à M. Stéphane BERVARD), M. Didier PERRIN (procuration à M. Jacques BAUDOIN).

Absente : Mme Chantal BAILLY.

CONVENTION PROJET NUMÉRIQUE ENTRE LES COMMUNES DU RPI FRANCOISE DOLTO

Vu la délibération du 24 septembre 2018 portant signature de la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité », M. le Maire rappelle que cette convention a été rédigée pour mettre en œuvre le projet numérique aux écoles Dolto et fixer la répartition financière entre les communes membres du RPI. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention projet numérique entre les communes du RPI Dolto. Délibération adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire présente les avis motivés et observations du public enregistrés et conservés lors de la mise à disposition : pour les personnes publiques associées, la modification n°2 du PLU n'entraîne aucune observation ni remarque de leur part ; le public qui est venu consulter la modification n°2 du PLU n'a pas non plus fait d'observation. Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas tenir compte des avis et observations du public pour la raison suivante : aucun avis ni observation du public, et décide d'adopter la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Délibération adoptée à l'unanimité.

PROJET DE FUSION DES ÉCOLES FRANCOISE DOLTO A LA RENTRÉE 2019

Vu la demande formulée par mail par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. Eric DOUCHET, en date du 3 mai 2019, considérant que la fusion permettra une cohésion, une unité, une continuité, une direction déchargée, un conseil d'école pour l'ensemble, des conseils des maîtres également, etc. Il est proposé au Conseil Municipal de se positionner quant à la possibilité de fusion des écoles maternelle et élémentaire Dolto à la rentrée de septembre 2019. Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la demande de fusion des deux écoles Dolto. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 3 JUIN 2019

7 conseillers présents sur 13

Absents excusés : Mme Lydia FRANCOIS (procuration à M. Nicolas ANDRÉ), Brigitte HENRY (procuration à M. Stéphane BERVARD), M. Didier PERRIN, Mme Maria RICHARD, M. Daniel WELTZHEIMER (procuration à M. Jacques BAUDOIN). Absente : Mme Chantal BAILLY.

VENTE DE LA PARCELLE N°4 DU LOTISSEMENT DES ÉVELOTTES

Le Maire propose au Conseil Municipal de se posi-

tionner quant à l'offre de M. et Mme SOGNE concernant la parcelle n°4 du lotissement des Evelottes, reçue en mairie le 20 mai 2019. Prix de vente délibéré par la Commune : 40 €/m² soit 30200 € les 755 m². Prix de vente proposé par M. et Mme SOGNE : 30200 €. Le Conseil Municipal accepte l'offre de M. et Mme SOGNE d'un montant de 30200 € pour la parcelle n°4 (parcelle AH 217) du lotissement du Clos des Évelottes. Délibération adoptée à l'unanimité.

ACHAT D'UN CAMION BENNE

Vu le procès-verbal de l'ouverture des plis et l'étude des offres, il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. Le Maire énonce les caractéristiques essentielles de la commande : véhicule utilitaire de type camion benne basculante EMPLIROLL, Puissance 150 cv minimum. Le Maire indique que le coût prévisionnel total de la commande est estimé à 40000 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant : marché public de fourniture pour l'achat d'un camion benne NISSAN CABSTAR NT400 ; la société retenue est Théobald Trucks ; le montant du marché est de 42249 € HT. Délibération adoptée à l'unanimité.



Inauguration officielle de la Foire de Printemps

par Nicolas ANDRÉ



Dimanche 28 avril s'est déroulée la traditionnelle foire de Printemps organisée par le Comité des fêtes avec la participation de la Commune.

Les artisans forains et les commerçants ambulants ont été rejoints par les particuliers ayant souhaité participer au vide-grenier (nouveau).

Les élus de Bayon et des environs avaient été conviés, tout comme les responsables associatifs, à honorer de leur présence l'inauguration officielle, au son de la batterie-fanfare de l'amicale des services territoriaux de la Ville de Nancy.





Courts extérieurs de tennis

par Lucas MORAND

Les courts de tennis peuvent dorénavant être éclairés à partir du coucher du soleil jusqu'à 23h. Nous vous rappelons qu'il faut au préalable posséder une licence au Tennis Club Bayon (TCB) pour pouvoir y accéder.

A noter que ces travaux d'éclairage ont été financés à 50% par la Commune et à 50% par l'association Tennis-Club Bayon.



Insolite sur la place du Château

par Eddy GALLAIRE



Mercredi 15 mai, un essaim d'abeilles en construction à l'entrée de la place du Château a été neutralisé et récupéré par un apiculteur de Loromontzey.



Extraits du registre de l'État-Civil

par Aurélie AUDIBERT

Décès

| | |
|-----------------------|------------|
| Antoinette FRIANT | 01/04/2019 |
| Marie-Thérèse THIRIOT | 05/04/2019 |
| Robert VUILLAUME | 05/04/2019 |
| Simone SAINTPÈRE | 16/04/2019 |
| Germaine BEVILACQUA | 22/04/2019 |
| Simonne MARTIN | 27/04/2019 |
| Marguerite CRÉMEL | 30/04/2019 |
| Liliane BRÉGEARD | 07/05/2019 |
| Georgette COLIN | 09/05/2019 |
| Jocelyne ZEISSER | 19/05/2019 |

| | |
|-----------------|------------|
| Andrée MARTIN | 31/05/2019 |
| Laurent MATHIEU | 02/06/2019 |
| Marie EUGÉ | 05/06/2019 |
| Pierre BAPTISTE | 20/06/2019 |

Naissances

| | |
|------------------|------------|
| Apolline SANCIER | 16/03/2019 |
| Aléna NAVILIAT | 27/04/2019 |
| Brian OBELTZ | 07/05/2019 |
| Ewen SACCOMANDI | 12/06/2019 |
| Diego DROUET | 14/06/2019 |





Délégation d'élus de Bayon et Straelen à Paris

par Laurence VILLEGER, présidente du Comité de Jumelage Bayon-Straelen

Lors de la rencontre des maires de Straelen et Bayon en octobre 2018, M. Thibault BAZIN, Député de la circonscription de Lunéville a lancé une invitation pour un court séjour à Paris avec visite de l'Assemblée Nationale.

Le groupe invité, soit M. le Maire de Bayon et son 3^{ème} Adjoint, M. le Président de la CC3M et son 2^{ème} Vice-Président, M. le Maire de Straelen et son adjoint, les dirigeants des deux comités de Jumelage allemands et français, ont donc répondu présents le 4 avril 2019.

L'arrangement du voyage pour ce groupe devait répondre aux aléas des agendas très fournis des participants et de leur hôte. Laurence VILLEGER, présidente du Comité de Jumelage a donc pris en main la coordination, toutes les réservations et l'organisation complète du séjour sur place avec l'aide précieuse de Marie-Laure DE THORÉ, collaboratrice parlementaire de M. BAZIN.

Dès l'arrivée à l'Assemblée Nationale, un excellent déjeuner privé a été proposé dans un des salons de la questure, M. BAZIN a profité de ce repas pour répondre aux questions de ses invités, tout ça entre deux sessions parlementaires. A 33 ans, il est l'un des plus jeunes des 577 députés du Parlement.

Il a précisé combien le travail politique dans le processus législatif et dans la grande circonscription lorraine peut être ardu. Le groupe a ensuite été guidé à travers les magnifiques salles représentatives du palais Bourbon et a pu assister à une session de l'Assemblée Nationale.

Les visiteurs ont été particulièrement impressionnés par le fait que le Président de l'Assemblée Nationale est entré dans l'Hémicycle sous des roulements de tambour de la Garde Républicaine.

La journée s'est prolongée par une promenade dans Paris sur les quais de Seine et ensuite par un dîner gastronomique sur un bateau-mouche avec la découverte de Paris merveilleuse la nuit, et enfin conclue par la traditionnelle Mirabelle de Lorraine, les allemands en étant très amateurs.

Le lendemain, chacun a profité de sa journée suivant ses envies : visite de l'exposition Toutankhamon, tour en bus à impériale pour découvrir Paris le jour, Centre Pompidou, Les Halles, shopping...

Il a été convenu qu'il s'agissait d'une expérience unique, mémorable et très enrichissante pour tous, qui renforcera durablement le jumelage entre Bayon et Straelen.





Évolution des critères d'attribution des aides

par Martine BONNE

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a jugé nécessaire de revoir les critères d'attribution de ses aides de manière à les adapter le mieux possible à la population de Bayon et à aider les bénéficiaires de manière plus significative.

Les aides du CCAS sont attribuées en fonction de critères sociaux (revenu imposable, allocations familiales de la CAF sans tenir compte de l'allocation de rentrée) et elles sont fonction de la composition de la famille.

Le quotient familial (QF) est obtenu en divisant le revenu mensuel de la famille par le nombre de personnes de la famille. Le revenu mensuel de la famille s'obtient en ajoutant le montant mensuel imposable au montant des prestations de la CAF (hors allocation de rentrée). Le montant imposable se trouve sur l'avis d'imposition.

exemple :

famille 2 adultes 2 enfants

revenu imposable : 20000 €

montant mensuel imposable : $20000/12 = 1666 \text{ €}$

Prestation CAF 250 €

Quotient familial = $(1666+250)/4 = 479$

Les personnes sont invitées à déposer en Mairie sous enveloppe le formulaire complété (*) sous enveloppe fermée ainsi que :
 - une copie de leur avis d'imposition
 - le relevé des prestations de la Caisse d'allocation familiale
 et la description de la famille (nombre d'adultes, nombre d'enfants)

Ticket-jeune

Participation financière à l'inscription à une activité associative pour les Bayonnais de moins de 20 ans.

Cette aide est attribuée par année scolaire.

QF = revenu imposable mensuel + allocations familiales mensuelles / nombre de personnes dans le foyer

| Grille 2019 | $252 \leq \text{QF}$ | $253 \leq \text{QF} \leq 286$ | $287 \leq \text{QF} \leq 414$ | $415 \leq \text{QF} \leq 513$ | $514 \leq \text{QF} \leq 635$ |
|----------------------------------|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Ticket-jeune (euros / an) | 60 € | 55 € | 45 € | 40 € | 35 € |

Bon vacances

Participation financière à l'inscription à un centre de vacances dans la limite de 25 jours annuels pour les Bayonnais de moins de 20 ans.

Cette aide est attribuée par année civile.

QF = revenu imposable mensuel + allocations familiales mensuelles / nombre de personnes dans le foyer

| Grille 2019 | $252 \leq \text{QF}$ | $253 \leq \text{QF} \leq 286$ | $287 \leq \text{QF} \leq 414$ | $415 \leq \text{QF} \leq 513$ | $514 \leq \text{QF} \leq 635$ |
|---|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Bon-vacances (euros / 25 jours par an) | 12 € | 11 € | 10 € | 9 € | 8 € |

Bon de Noël

Bon d'achat auprès des commerçants de Bayon délivré en décembre pour les Bayonnais de 70 ans et plus.

| Grille 2019 | $868 \leq \text{QF}$ | $869 \leq \text{QF} \leq 1000$ | $1001 \leq \text{QF} \leq 1300$ | $1301 \leq \text{QF} \leq 1347$ |
|---------------------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Bon de Noël (euros / an) | 100 € | 75 € | 50 € | 25 € |

(*) ce formulaire est à votre disposition en Mairie ou sur notre site web : www.mairie-bayon.fr



Du côté de l'école de la Providence

par Christine KIRCH, chef d'établissement, Hélène ANDRÉ, Aurélie DESCAMPS et Damien PEULTIER, enseignants

Art martial

Initiation à l'Aïkido au dojo avec le professeur Thierry GUIDOT, sur une initiative de M. BRENDE, papa de Maxime et Abby-Gaëlle.



Lire... un réel plaisir

A la bibliothèque de Bayon (toute refaite), nous retrouvons avec plaisir l'univers des livres : albums, documentaires, BD, journaux, magazines, poésies, recettes, bricolages...



Moselle sauvage

Découverte des bords de la Moselle avec Nicolas AVRIL, du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Voilà comment mieux comprendre les milieux naturels !



Un plaisir de jouer

Des buts et des paniers de basket ont été installés dans la cour de l'école par des parents d'élèves volontaires.

Les enfants sont heureux de pouvoir jouer au foot, au basket, au ping-pong ou au badminton.





Repas animé à la Résidence Saint-Charles

par Didier PERRIN

Le samedi 15 juin, une partie de l'équipe municipale s'est rendue comme à l'accoutumée au restaurant de la Résidence Saint-Charles pour le traditionnel repas organisé en commun avec les équipes de la Résidence et la Mairie.

Depuis quelques mois, les bénévoles emmenés par Stéphanie, animatrice à la maison de retraite, ont répété quelques reprises des tubes des années 80 qui ont été présentés aux résidents tout au long du repas, où nous avons eu la joie de revoir des artistes tels que Jeanne MAS, Maryline MONROE, Johnny qui pour « ses 76 ans » a allumé le feu et bien d'autres vedettes.



Les bénévoles ont également œuvré à la conception de la décoration qui comme tous les ans s'est révélée à la hauteur de l'événement pour le plus grand plaisir des résidents.

L'animation musicale a été confiée cette année à David BONNAVENTURE qui a réussi à mettre dans l'ambiance des années 80 les convives dès leur arrivée dans la salle de restaurant jusqu'à la fin du repas où on ressentait l'esprit festif et convivial de cette journée.

L'apéritif et le repas confectionné sur place par l'équipe de restauration a été servi dans la joie et la bonne humeur à tous les résidents présents dans la salle de restauration ainsi que dans les services par le personnel soignant pour les résidents qui n'ont pas pu nous rejoindre au rez-de-chaussée de l'établissement.



Ceci était la dernière édition pour l'équipe municipale actuelle et je profite de cette occasion pour adresser un grand merci à toutes les équipes, animation, bénévoles, restauration, soignants, direction sans oublier les résidents sans qui rien n'aurait été possible. Bien évidemment tous les participants souhaitent pouvoir remettre le couvert l'an prochain. Bonne continuation à tous !





Visite de nos amis allemands dans le Bayonnais

par Laurence VILLEGER, présidente du Comité de Jumelage Bayon-Straelen



Cette année, ce sont 46 enfants (30 filles et 16 garçons) du Gymnasium de Straelen, qui ont fait le déplacement pour le traditionnel échange de l'Ascension entre les deux comités.

Ils étaient accompagnés de Mme Gaby TAXEN, présidente du comité allemand, M. Joachim BEVER, vice-président, Mme Heike HOSBACH, directrice du Gymnasium, Mme Monika GREBBIN, trésorière, et M. Stefan VAN SWELM, membre bénévole et papa d'une élève déjà très impliquée dans le jumelage.

Le bus est arrivé jeudi après-midi devant le Centre Culturel Henri Gaudel, où il était attendu par les nombreuses familles qui allaient accueillir les jeunes Allemands : des enfants français ravis de faire de nouvelles rencontres ou pressés de retrouver leurs correspondants. Tous ont été accueillis par la présidente, Laurence VILLEGER et le comité français pour prendre connaissance du programme du week-end.

Le vendredi, la météo était de la partie pour la sortie à Nancy. Le matin à Tipipark en forêt de Haye, qui était spécialement ouvert pour le groupe : 2 bus avec 46 allemands, 55 français et 11 accompagnateurs. Ils ont pu profiter de tous les parcours d'accrobranche et diverses installations du parc situé en pleine forêt. Après un pique-nique bien mérité, les enfants animés et entraînés par le directeur du parc ont chanté en chœur des chants connus de tous. Ce fut un moment de partage fort sympathique. Puis direction la place Stanislas à Nancy

pour un petit cours d'histoire, par M. Daniel GABRIEL, historien et Bayonnais de cœur ; ce fut aussi l'occasion de faire une photo de groupe devant la statue. Puis la découverte des quartiers de la vieille ville sous forme de rallye et enfin un goûter à la pépinière avant le retour à Bayon.

La journée du samedi était libre dans les familles : sortie dans les Vosges, balades en vélo, sport en famille ou shopping à Nancy... La traditionnelle soirée des accompagnants a été organisée au Centre Culturel par le comité, et cette année pour la première fois les familles étaient également conviées à participer au buffet et autres réjouissances. Lors de l'apéritif, M. Thibault BAZIN a fait l'honneur de venir saluer les participants. Une soirée festive, animée par un petit orchestre de Jazz, qui fut aussi l'occasion de fêter l'anniversaire des 80 ans de M. Josef GASTENS, ancien président du jumelage allemand et citoyen d'honneur de Bayon. Et aussi l'occasion pour Mme Gaby TAXEN de remettre l'invitation personnelle de M. Hans-Josef LINSSEN, maire de Straelen, à M. Philippe DANIEL et M. Jacques BAUDOIN pour la Schützenfest début septembre 2019 à Straelen.

Puis, dimanche matin, ce fut déjà le temps des « au revoir » et du départ du bus vers Straelen. Beaucoup se sont déjà donné rendez-vous pour l'échange de l'année prochaine du 21 au 24 mai 2020. A noter que tous les enfants de 11 à 14 ans germanophones ou non sont concernés.



Une école... mais pas seulement...

par Rachel GUSTIN, secrétaire de l'association École de musique du Bayonnais

L'école de musique du Bayonnais, ce sont tout d'abord des cours de musique hebdomadaires dispensés par des professeurs diplômés et passionnés dans le but de faire découvrir ou de perfectionner le plus grand nombre d'entre vous, tout âge et tout milieu confondus.

Mais l'école de musique c'est aussi plusieurs concerts chaque année dans différentes communes des environs : concert de Noël à Froville, zik'à Bayon, fête de la musique à Haroué et Bayon, portes ouvertes aux écuries La Vida à Loromontzey...

C'est également la participation à des manifestations d'envergure inter-communautaires telles que « Le village à bascule » à Froville.

L'école de musique, c'est encore l'intervention de nos élèves musiciens au-delà de notre territoire comme le superbe concert « Guitares en folie » au Conservatoire de Nancy ou le concert tout en émotion à l'OHS Flavigny pour la troisième année consécutive.



Enfin, l'école de musique du Bayonnais c'est susciter des vocations. Depuis sa création, plusieurs élèves ont pris le chemin d'un parcours professionnel lié à la musique et nous sommes fiers de compter parmi nos élèves ou anciens élèves plusieurs ingénieurs du son et intermittents du spectacle.

Les nouveautés proposées cette année ainsi que la baisse des tarifs semblent avoir porté leurs fruits puisque le nombre d'adhérents a augmenté avec presque 120 élèves.

Nous rappelons que les disciplines proposées sont :

- Piano : classique ou numérique, variétés, musiques de films, jeux vidéos
- Synthétiseur

- Accordéon
- Violon
- Batterie : blues, rock, métal, funk, afro-cubain
- Guitare basse : étude de titres complets, groove et calage avec batterie
- Guitare classique et accompagnement : de la musique ancienne (périodes baroque, romantique) à la variété : apprendre à chanter en jouant
- Guitare électrique : blues, rock, metal, funk
- Éveil musical dès 5 ans (groupe de 8 enfants maximum)
- Atelier Rock (jouer en groupe) : musiques actuelles
- Atelier Percussions : styles africain et brésilien (batucada) pour adultes et pour enfants (6-12 ans)

La grande nouveauté proposée pour l'année prochaine est la création d'un atelier « claviers » : sur le même principe que nos ateliers rock existants et qui fonctionnent à merveille, il s'agit de réunir pendant 1h30 chaque semaine plusieurs musiciens souhaitant découvrir le travail de groupe sur des musiques pop ou musiques de films. Nous aurons besoin également d'un(e) chanteuse.

Nous rappelons également la possibilité de prendre un cours d'instrument à 2 élèves de même niveau. Les bénéfices réalisés lors de la fête de la musique qui a connu un vif succès permettront même de baisser les tarifs 2019-2020. Par ailleurs, plusieurs aides financières sont possibles : CAF et CCAS-Bayon. Pour cela, n'hésitez pas à vous renseigner à votre Caisse d'allocations familiales et à la mairie de Bayon qui vous indiquera la marche à suivre.

N'hésitez pas à nous retrouver au forum des associations le samedi 31 août. Les inscriptions aux différents cours auront lieu le mercredi 4 septembre à partir de 18h à la salle polyvalente.

Renseignements : Michel LHOMME - 06 16 25 12 61
ecolemusique.bayonnais@gmail.com

Retrouvez toute l'activité de l'école jour après jour ainsi que les bulletins d'inscription pour l'année 2019-2020 sur notre page Facebook





Bienvenue au camping municipal du Passe-Temps

par Nicolas ANDRÉ, Michel COLIN, gérant

Calme et ombragé, le camping municipal du Passe-Temps (2 étoiles) est situé sur un terrain plat en bordure de la Moselle et accessible aux personnes handicapées. Il dispose de 80 emplacements.

Il est équipé de blocs sanitaires avec eau chaude, d'un WC et d'une douche pour personnes à mobilité réduite et de branchements électriques de 8 ampères (bornes électriques avec prises européennes). Sur place : salle de jeux (baby-foot, flipper). Les animaux sont acceptés selon des règles d'hygiène et de sécurité. Le terrain est fermé à la circulation de 22h à 7h afin de préserver la tranquillité de chacun.

Vous partagerez les joies de la pêche, de la randonnée, du VTT, et profiterez des commerces et services de santé.

Tarif forfaitaire pour la saison 2019

Pour une personne seule, il sera de 640 € avec week-end et ponts compris. Il s'élèvera à 700 € pour un couple avec week-end et ponts, et majoré par personne supplémentaire de plus de 7 ans. Le paiement est réparti comme suit : 200 € à la réservation ; 4 fois 110 € pour les personnes seules ; 4 fois 125 € pour un couple, majoré éventuellement de 25 € par personne supplémentaire de plus de 7 ans. Ces 4 versements sont à régler pour les 8 mai, 11 juin, 9 juillet et 13 août.

Exemple : un couple avec 2 enfants de 5 et 10 ans paie 200 € à la réservation plus 4 mensualités de 150 € (125 € + 25 €).

Tarif journalier hors-forfait

Personne seule de plus de 18 ans : 8 €



Couple : 10 €
Enfant de plus de 7 ans : 2,50 €
Nuitée invité plus de 7 ans : 3 €
Invité à la journée : 1,50 €
Taxe de séjour (plus de 18 ans) : 0,20 € par nuitée

Tarif par nuitée (gens de passage en camping-car ou caravane)

Emplacement : 5 €
Personne de plus de 18 ans : 3,80 €
Enfant entre 3 et 7 ans : 2 €
Electricité 8 ampères : 4 €
Electricité Vélo : 2 €
Taxe de séjour (plus de 18 ans) : 0,20 € par nuitée

Tarif du jeton de douche

1 € le jeton

Gérant : Michel COLIN

Rue de la Moselle

03 83 72 45 60 - 06 08 55 62 03

michel.colin69@orange.fr



Vacances d'été avec le Périscope ADMR

par Jacqueline LEGRET, présidente de l'ADMR Euron-Moselle

L'équipe Bénévoles et l'Assistante de proximité remercient toutes les personnes qui nous font confiance.

Nous sommes toujours à l'écoute de vos demandes pour trouver une solution quels que soient vos problèmes, si problèmes il y a.

Le Périscope sera prêt à accueillir vos enfants avec notre équipe de professionnels très consciencieux.

La plaquette « Vacances d'été 2019 » est téléchargeable depuis le site web : www.mairie-bayon.fr





L'été avec Jeunesse et Territoire Euron 3M

rapporté par Nicolas ANDRÉ

Jeunesse et Territoire propose:

Les vacances d'été 2019

Accueils de Loisirs
Du 8 au 26 juillet
Saint Rémy aux Bois (3-6 ans)
Froville (7-12 ans)
nadinebaguet5468@orange.fr

Multi Loisirs
Du 8 au 19 juillet
Bayon (10-16 ans)
multiloisirsbayon@gmail.com

Camp Itinérant Cirque
Du 22 au 31 juillet
8-15 ans
mariechenu54@gmail.com

Renseignements:
jeunesseetterritoirebayonnais@jimdo.com

Jeunesse & Territoire Euron 3M

FOYERS RURAUX Meurthe & Moselle
Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
MEURTHE MOSELLE
St Rémy Aux Bois
Froville
SMS de Bayon
Bayon
Grand Est



Opération tranquillité vacances

Rapporté par Nicolas ANDRÉ (source : ministère de l'Intérieur)

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile ! Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limité aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendu à l'ensemble des vacances scolaires en 2009. Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en oeuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être

prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) à la brigade de gendarmerie la plus proche. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de vous rendre sur place pour finaliser la demande. Vous pouvez télécharger ce formulaire depuis cette page web :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033



Petites informations

par Nicolas ANDRÉ

Site web - Commune de Bayon

Toute l'actualité municipale, économique, éducative, associative et festive : www.mairie-bayon.fr

École primaire Françoise Dolto

Mme Martine BONNE, directrice de l'école maternelle Françoise Dolto, a demandé à bénéficier de sa retraite à compter du 1^{er} septembre. A compter de cette même date, école maternelle et école élémentaire fusionneront pour devenir l'école primaire Françoise Dolto (6 classes, 1 seule direction).

Du côté de Jeunesse et Territoire

Charlotte CUNAT, animatrice à Jeunesse et Territoire Euron 3M, a quitté ses fonctions. Elle est remplacée depuis le début du mois de juillet par Sonia BERNARD. Contact : sonia.bernard@foyersruraux54.org

Vie associative

Nous avons appris en juin dernier le décès de M. Roland TRÉVILLOT, président de deux associations : « Club-Détente du Bayonnais » et « Anciens Combattants Prisonniers de Guerre ». Nos condoléances.

Fête nationale

Samedi 13 juillet à partir de 19h au stade
Repas - Bal - Buvette - Feu d'artifice

Donneurs de Sang de Bayon et environs

Voici les dates des prochaines collectes de sang à l'EHPAD Saint-Charles de 16h à 19h30 :

- ▶ Mercredi 24 juillet
- ▶ Vendredi 4 octobre



Fête foraine - Place du Château

Du vendredi 30 août au mardi 3 septembre

Forum des associations

Samedi 31 août de 10h à 12h
Centre culturel Henri Gaudel



Évacuation des déchets dans le cimetière

Nous mettons à votre disposition deux poubelles différentes pour chaque type de déchets (pourrissables ou non) lorsque vous venez nettoyer les sépultures de vos familles au cimetière communal. Bien veiller à respecter le tri dans chaque conteneur.

Sens de présentation des conteneurs à ordures

La Communauté de Communes vous informe qu'à compter du 1^{er} août seuls les conteneurs présentés « poignées tournées vers la route » seront collectés.

Déchetterie intercommunale

- ▶ du 15 avril au 15 octobre :
Lundi - Vendredi de 13h30 à 17h30
Mercredi - Jeudi - Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- ▶ du 16 octobre au 14 avril :
Lundi - Vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi - Jeudi - Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



▶ **Les habitants ayant commandé leur badge d'accès à la déchetterie auprès de la Communauté de Communes peuvent venir le retirer en Mairie.**

Rouleaux de sacs de tri transparents (dits jaunes)

Ils sont disponibles en Mairie.

Déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage. (arrêté municipal du 29 octobre 2010)

Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- (arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)



Bibliothèque Marie Marvingt (CC3M)

Mardi de 13h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 12h

Attention du 8 juillet au 31 août :

Fermée les samedis / Ouverte les lundis de 13h à 16h
4 rue de Straelen - 03 83 72 81 30

sabrina.marchal@cc3m.fr

Grandes affiches municipales

Retrouvez chaque mois l'agenda des grandes manifestations se déroulant à Bayon sur les deux grandes affiches conçues et réalisées par la Commune au profit des associations locales : à l'angle de la place du Château et à hauteur du Square des Académiciens.



Tournoi de l'Ascension au Judo

par Yoann CHODOT, président de l'AJCB

Pour la cinquième fois, l'Association du Judo Club du Bayonnais a organisé son tournoi interclubs. Dès 10 heures du matin, les organisateurs étaient à pied d'œuvre pour transférer les tatamis du Dojo Intercommunal au Hall des Sports afin de mettre en place les surfaces de tapis suffisantes pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les judokas. Cette année encore, une centaine de judokas ont répondu présents, venant de 7 clubs différents.

Pour les enfants âgés de 6 ans, cette manifestation était l'occasion de montrer au public venu nombreux les prouesses sur un parcours alliant déplacement, agilité, équilibre et roulades de judo. Puis ils ont pu montrer leur connaissance technique en faisant tomber un mannequin pour finir par des petits randoris au sol.

Pour les plus grands (enfants âgés de 7 à 10 ans), les judokas ont pu découvrir l'univers d'une compétition. Par poules morphologiques, ils ont pu se con-



fronter à un adversaire (réel cette fois) et essayer de le faire tomber sur le dos ou de la bloquer. Ces randoris étaient arbitrés par de jeunes arbitres, qui, eux aussi, ont beaucoup appris.

L'ambiance était très conviviale et tous les judokas sont repartis avec une médaille autour du cou, après s'être vu offrir une collation par les organisateurs.

Les parents et les enseignants des différents clubs étaient également ravis de l'organisation et heureux de voir les sourires sur les visages de leurs enfants.

Après cette effervescence, il a fallu déplacer à nouveau les tatamis dans le Dojo Intercommunal et laisser place nette. Cette opération a été rondement menée, grâce à l'aide de nombreux bénévoles. Les dirigeants souhaitent les remercier car sans ces « petites mains », l'animation n'aurait pu rencontrer un tel succès.





Les foulées Bengaliennes - Étangs de la Saussaie

par Jean-Marie CREUSEL, président de l'association « Les Bengalas » (dessin : Françoise BONNET-TARRAL)



L'association « Les Bengalas » de Bayon organise dans le cadre d'Octobre rose une marche de 5 km et une course de 10 km autour des étangs de Bayon, Roville, Mangonville le **dimanche matin 20 octobre**. Tous les bénéfices seront reversés à une association de la ligue contre le cancer. Pour vous inscrire, utilisez le coupon d'inscription ci-dessous.



COUPON D'INSCRIPTION - FOULÉES BENGALIENNES - DIMANCHE 20 OCTOBRE

à retourner avant le 30 août :

à Pascale TARIILLON, 13 place de l'église 54290 Virecourt - pomme.tarillon@gmail.com

ou à Jean-Marie CREUSEL, 5 grande rue 54290 Bayon - tolu.creusel@outlook.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Participera aux foulées Bengaliennes du dimanche 20 octobre

à titre individuel inscription groupe de personnes (nom du groupe :))

Marche 5 km ou Course 10 km

Chèque de € à l'ordre de « Bengalassociation » (10 € par participant)

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début octobre. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le dimanche 15 septembre

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 18 avenue de la Gare 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Couverture : Coquelicots des champs (Photo : Stéphane BERVARD)

Ont également contribué à ce numéro : Hélène ANDRÉ - Marc ANDRÉ - Aurélie AUDIBERT - Martine BONNE - Yoann CHODOT - Michel COLIN - Jean-Marie CREUSEL - Aurélie DESCAMPS - Lydia FRANCOIS - Eddy GALLAIRE - Rachel GUSTIN - Christine KIRCH - Jacqueline LEGRET - Sophie LOUIS - Lucas MORAND - Didier PERRIN - Damien PEULTIER - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Laurence VILLEGIER.

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 780 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Juillet 2019